

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIALAN-SUR-CHAINE du MARDI 29 MARS 2022
Date de la convocation : 22/03/2022 - Date d'affichage : 05/04/2022
N° 2022-04

L'an deux mil vingt-deux, le mardi vingt-neuf mars, vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Jurques en séance publique, sous la présidence de Jean-Yves BRECIN, Maire.

Etaient présents : DUCHEMIN J., ENOUF Y., GALODE G., GUILBERT N., HENTRY M., LECHAT M-F., LENOBLE A., WINTZ M., VILLIERE N.

Etaient absents et représentés : DUBOSQ J-M. pouvoir à BRECIN J-Y., RENET J. pouvoir à ENOUF Y., BRUNET G. pouvoir à DUCHEMIN J., CAUDRELIER-CRESTEY L. pouvoir à VILLIERE N., LEBREDONCHEL H. pouvoir à WINTZ M., LECOQ S. pouvoir GALODE G.

Etaient absents : DUBOST L., MALITOURNE M.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise LECHAT

Rappel de l'ordre du jour :

* Délibérations :

1. Approbation du dernier compte-rendu
2. Vote des subventions 2022
3. Vote des taux d'imposition 2022
4. Affectation du résultat
5. Vote du budget 2022 du budget principal
6. Affectation du résultat du budget assainissement
7. Vote du budget 2022 du budget assainissement

* Informations et questions diverses

Délibération 2022-04-01 : Approbation du dernier compte-rendu

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal.

Pour : 9+5

Contre :

Abstentions : 1+1

Délibération 2022-04-02 : Vote des subventions 2022

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subvention présentées par les associations.

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subvention présentées par les associations.

Imputation	Organisme / Tiers	Versé 2021	Proposition	Retenu
	ADMR	690.00 €	412.00 €	412.00 €
	AFM TELETHON 14	0		
	Anciens combattants	0		
	APAEI du Bocage Virois	290.00 €		290.00 €
	Ass. Valentin Haüy Caen	0		
	Association familiale	290.00 €		290.00 €
	Chambres métiers/artisans	0		
	Cinéma paradiso	0		100.00 €
	Clus des aînés	290.00 €		290.00 €
	Délégation Croix rouge Aunay	290.00 €		290.00 €
	Ecole des travaux publics	0		
	FNATH 14/50	0		
	La Quadrille	290.00 €		290.00 €
	Les Amis de Dialan	290.00 €		290.00 €
	Les restos du cœur	0		
	Les ursins du Mesnil	290.00 €		290.00 €
	Lutte contre le cancer 14	0		
	LVPB	290.00 €		290.00 €
	PATACHAT	0	600.00 €	600.00 €
	Secours catholique Bény	0		
	Secours catholique Villers	0		
6574	TOTAL DU COMPTE	3 010.00 €	1 012.00 €	3 432.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ De fixer les montants des sommes attribuées ci-dessus pour un montant de 3 432 €

Pour : 10+5

Contre : 1

Abstentions :

Délibération 2022-04-03 : Vote des taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire rappelle le tableau délibéré l'an dernier tendant vers l'harmonisation des taux pour les deux communes historiques.

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale et la suppression de la taxe d'habitation, les communes vont recevoir une compensation liée au transfert de la part départementale du foncier bâti. Ainsi, il nous est demandé d'intégrer au taux communal des propriétés bâties, le taux départemental qui s'élève à 22.10 %.

Taxe Foncière Propriétés bâties

	Coefficient d'harmonisation	2020	2021	2022	2023
Jurques	0.127 %	15.60%	15.73 % + 22.10 %	37.96%	38.08 %
Le Mesnil-Auzouf	-0.314 %	16.93%	16.61 % + 22.10 %	38.40 %	38.08 %

Taxe Foncière Propriétés non bâties

	Coefficient d'harmonisation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Jurques	0.231 %	28.28 %	28.51 %	28.74 %	28.97 %	29.20 %	29.44 %	29.67 %	29.90 %	30.13 %	30.36 %
Le Mesnil-Auzouf	-0.315 %	33.19 %	32.88 %	32.56 %	32.25 %	31.93 %	31.62 %	31.30 %	30.99 %	30.67 %	30.36 %

Taxe Habitation

	Coefficient d'harmonisation	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Jurques	-0.119 %	9.32 %	9.20 %	9.09 %	8.97 %	8.85 %	8.73 %
Le Mesnil-Auzouf	0.249 %	7.49 %	7.73 %	7.98 %	8.23 %	8.48 %	8.73 %

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- Le maintien des taux de 2021

Pour : 10+6

Contre :

Abstentions :

Délibération 2022-04-04 : Affectation du résultat du budget principal

Le Conseil Municipal, constatant que le Compte administratif présente :

Section de fonctionnement

Résultat de clôture 2020	785 857.72 €
Résultat de l'exercice 2021	128 331.28 €
Résultats reportés 2021	914 189.00 €

En section d'investissement

Résultat de clôture 2020	83 248.40 €
Résultat de l'exercice 2021	-113 683.54 €
Résultat de clôture 2021	-30 435.14 €
Restes à réaliser :	28 568.67 €
Soit un besoin de financement	59 003.81 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2022	
Au compte 1068 (recettes)	59 003.81 €
En section de fonctionnement de l'exercice 2022	
Résultat de fonctionnement à reporter sur 2022 (compte 002) :	855 185.19 €

Pour : 10+5

Contre :

Abstentions :

➤ Arrivée de Gilles BRUNET

Délibération 2022-04-05 : Vote du budget 2022 budget principal

Le projet de budget 2022 est présenté par le maire. A la demande de M. Wintz, un débat s'engage sur la place des réserves de trésorerie, le montant du transfert aux investissements, le montant des recettes d'investissement.

Il est notamment rappelé la demande préfectorale d'arrêter un budget à l'équilibre et l'obligation de ne faire figurer en recette du budget que les sommes qui seront réellement perçues durant l'année (ainsi les subventions qui ne

sont pas notifiées ou la récupération de tva de travaux qui ne seront engagés que sous condition d'aides ne figurent pas au budget).

Après examen des propositions faites, les membres du Conseil Municipal **approuvent et votent** par chapitre le BUDGET COMMUNAL 2022 qui s'équilibre :

en dépenses et en recettes de **fonctionnement** à la somme de **1 331 600 euros**

en dépenses et en recettes d'**investissement** à la somme de **763 500 euros.**

Pour : 11+4

Contre :

Abstentions :

Délibération 2022-04-06 : Affectation du résultat du budget assainissement

Le conseil d'administration, constatant que le Compte administratif présente :

En section d'exploitation

- Un résultat de clôture de l'exercice 2020	40 377.98 €
- Un résultat d'exercice 2021	2 976.72 €
- Soit un résultat de clôture de l'exercice 2021	43 354.70 €

En section d'investissement

- Un résultat de clôture de l'exercice 2020	1 649.46 €
- Un résultat d'exercice 2021	- 500.78 €
- Soit un résultat de clôture de l'exercice 2021	1 148.68 €
- Un solde des restes à réaliser 2021	0.00 €
- Soit un besoin de financement de	0.00 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2022

- Au compte 001 (résultat reporté)	1 148.68 €
------------------------------------	------------

En section d'exploitation de l'exercice 2022

- Le solde au compte 002 (résultat reporté)	43 354.70 €
---	-------------

Pour : 11+4

Contre :

Abstentions :

Délibération 2022-04-07 : Vote du budget annexe assainissement 2022

Après examen des propositions faites, les membres du conseil d'administration **approuvent et votent** par chapitre le BUDGET ASSAINISSEMENT 2022 qui s'équilibre :

- en dépenses et en recettes d'exploitation à la somme de **59 254,70 euros**
- en dépenses et recettes d'investissement à la somme de **15 094,88 euros.**

Pour : 11+4

Contre :

Abstentions :

*2022-04-08 : Informations et Questions diverses

➤ **Bureau de vote des 10 et 24/04**

Une consultation internet des disponibilités va être lancée prochainement. Une organisation avec présence sur la journée complète est proposée pour le bureau de Jurques et une organisation par ½ journée sera privilégiée pour le bureau de Le-Mesnil-Auzouf.
Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 19h.

➤ **Demande de dérogation scolaire**

Compte tenu des efforts d'investissements pour l'école consentis par la Commune, M. Le maire précise qu'il ne délivrera aucune dérogation permettant la scolarisation hors commune. En effet, une dérogation entraîne le versement d'une participation aux frais de scolarité sans diminuer les coûts de fonctionnement de notre école.

➤ **Achat de mobilier scolaire d'occasion**

Plusieurs éléments de mobilier ont pu être achetés d'occasion. Sont désormais disponibles : 2 tables, 2 lots de chaises, 2 pupitres, 2 bacs à eau. Nous resterons attentifs si d'autres éléments seront proposés à la vente.

➤ **Consommations électriques de la salle des fêtes de Jurques**

Le relevé des consommations lors des locations de la salle montre la nécessité de prévoir la mise en œuvre de mesures d'isolation. Cela justifie le projet de diagnostic énergétique prévu au budget.

➤ **Projet routier aux Maisons Baretts**

3 devis ont été obtenus dont 1 reste à confirmer. Le moins disant sera retenu.

➤ **AG du cinéma Paradiso**

Mme LECHAT propose de représenter la commune à cette assemblée générale. Angélique LENOBLE représentera la commune.

Les prochaines séances sont fixées au : 5 avril puis 17 mai 2022 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 22h45

Le Maire,

Jean-Yves BRECHIN

Affichage du 05/04/2022

Modifié le 03/05/2022 suite à la remarque émise lors du conseil municipal du 5 avril.